

# RALLYE RÉGIONAL CŒUR DES VIGNOBLES

**2 & 3**  
MARS 2019



**GAILLAC  
CAHUZAC-SUR-VÈRE**

[www.rallyedescotesdutarn.fr](http://www.rallyedescotesdutarn.fr)

## RÈGLEMENT PARTICULIER

**RALLYE**  
*des Côtes du Tarn*  
FINALE 2019



# SOMMAIRE

<b><u>Programme du Rallye</u></b>	Page 3
<b><u>Liste des adresses</u></b>	Page 4
<b><u>Article 1P – Organisation</u></b>	
Définition	Page 5
Comité d'organisation	Page 5
Secrétariat du Rallye	Page 6
1.1P : Officiels du Rallye	Page 6
1.2P : Eligibilité	Page 7
1.3P : Vérifications	Page 8
<b><u>Article 2P – Assurances</u></b>	Page 8
<b><u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u></b>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 8
3.1.10P : Concurrents admis	Page 9
3.1.11P : Droits d'engagements	Page 9
3.2P : Les Equipages	Page 9
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 9
<b><u>Article 4 – Voitures et équipements</u></b>	
4.1P : Voitures admises	Page 9
4.2P : Pneumatiques	Page 9
4.3P : Limitation de changement de pièces	Page 9
4.4P : Assistance	Page 9
4.6P : Identification des voitures	Page 10
<b><u>Article 5 – Publicité</u></b>	Page 11
<b><u>Article 6 – Site et infrastructure</u></b>	
6.1P : Description	Page 11
6.2P : Reconnaissances	Page 11
6.2.1P : Nombre de passages	Page 11
6.2.2P : Voitures de reconnaissance	Page 11
6.2.3P : Equipements	Page 12
6.3 P: Horaires des Reconnaissances	Page 12
6.4P : Carnet de contrôle	Page 12
6.5P : Circulation	Page 12
<b><u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u></b>	
7.1P : Départ	Page 12
7.2P : Dispositions générales relatives aux contrôles	Page 12
7.3P : Contrôles horaires – Contrôles de passage	Page 12
7.4P : Contrôle de regroupement	Page 12
7.5P : Epreuves spéciales	Page 13
7.6P : Parcs fermés	Page 13

**Article 8 – Réclamations – Appels**

Page 13

**Article 9 – Classements**

Page 13

**Article 10 – Prix – Coupes**

Page 13

**ANNEXES**

**Itinéraire Horaires du Dimanche**

Page 14

**PROGRAMME – HORAIRES**

**Lundi 22 Décembre 2018**

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

**Lundi 18 Février 2019**

Clôture des engagements.

**Dimanche 24 Février 2019**

Distribution du Road-book et vérifications administratives à l'imprimerie RHODE avenue Charles de Gaulle à GAILLAC de 08h à 13h.

**Reconnaisances :**

Le Dimanche 24 Février et le samedi 02 mars 2019 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

**Samedi 02 mars 2019 :**

**De 8H00 à 13H00** : Distribution du Road- Book et Vérifications Administratives : Imprimerie RHODE avenue Charles de Gaulle 81600 GAILLAC .

**De 14H15 à 19H15** : Vérifications Techniques : DEKRA 64,avenue Charles de Gaulle 81600 GAILLAC (Suivant horaire de convocation).

**19H30** : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs à : Salle des associations place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

**20H30** : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et publication des heures et ordre de départ au PC salle des Mariages place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

**Dimanche 3 Mars 2019**

**09H00** – Départ du 1<sup>er</sup> concurrent du parc fermé – place d'Hautpoul à GAILLAC

**15H38** : Arrivée du 1<sup>er</sup> concurrent au parc fermé – place d'Hautpoul à GAILLAC

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH 6A, à la place d'Hautpoul à GAILLAC

**Vérifications Finales** : garage PROGPAT 70, place Jean Moulin à GAILLAC

Prix main d'œuvre : 60€ TTC de l'heure

## **LISTE DES ADRESSES**

### **Organisateur Technique:**

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Couffouleux.

**Tel** : 05 63 33 84 81 **Fax** : 09 57 80 79 21

**E-mail** : [ecuriedesdeuxrives@free.fr](mailto:ecuriedesdeuxrives@free.fr) **Site** : [www.rallyedescotesdutarn.fr](http://www.rallyedescotesdutarn.fr)

### **Mise à disposition du Road- Book :**

Imprimerie RHODE avenue Charles de Gaulle 81600 GAILLAC

### **Accueil des officiels :**

Place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

### **P.C du Rallye :**

Salle des Mariages place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

### **Accueil des commissaires :**

Place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

### **Parc de déchargement des remorques**

CARECO, Chemin Toulze 81600 GAILLAC

### **Vérifications administratives:**

Imprimerie RHODE avenue Charles de Gaulle 81600 GAILLAC

### **Vérifications techniques:**

Contrôle Technique DEKRA 64' avenue Charles de Gaulle 81600 GAILLAC

### **Parc remorques**

Un parc remorques obligatoire (non gardé) sera mis en face Établissement VIGNE, avenue Charles de Gaulle, 81600 GAILLAC. N 43.90792° E 1.91569° (Voir plan fourni avec la convocation).

### **Affichage officiel :**

PC Salle des Mariages place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

### **Vérifications finales :**

Garage PROGPAT 70, avenue Jean Moulin 81600 GAILLAC

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 02 et 03 Mars 2019 :

### *Le 1er RALLYE REGIONAL CŒUR DES VIGNOBLES*

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue régionale du sport automobile Occitanie Pyrénées en date du : 20/12/2018 sous le permis d'organisation numéro :R1 et Visa FFSA N°20 du 20/12/2018

### Comité d'organisation :

Co – Présidents	Éric LAURENS Jean-Bernard VAYSSIERE
Vice-présidents	Alain MARY Éric FAVREAU Anthony POUGET
Secrétaire	Jacques LABRO
Secrétaires Adjoints	Audrey HERRERO
Trésorière	Chantal FAVREAU
Trésoriers Adjoints	Hervé RUFFAT Myriam BERTRAND-PUECH
Responsables Communication- Animation et Promotion	Olivier DARBOIS – Éric LAURENS – Olivier JANIAUD
Responsable des Officiels	Myriam BERTRAND-PUECH
Responsables des Commissaires	Olivier DARBOIS – Pierre LEGRIX
Responsable des Engagements	Eric LAURENS
Responsable V.I.P	Alain MARY

### **Chargés de la sécurité des E.S**

ES 1 MAURIAC	Alexandre HERMET
--------------	------------------

SECRETARIAT DU RALLYE :

**Jusqu'au Samedi 02/03/2019 à 12h00**, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 COUFFOULEUX.

**Tel** : 05 63 33 84 81 **Fax** : 09 57 80 79 21

**E-mail** : [ecuriedesdeuxrives@free.fr](mailto:ecuriedesdeuxrives@free.fr) **Site** : [www.rallyedescotesdutarn.fr](http://www.rallyedescotesdutarn.fr)

**Du Samedi 02/03/2019 à 14h00 au Dimanche 03/03/2019**, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

P.C du Rallye salle des Mariages place d'Hautpoul 81600 GAILLAC

Tableaux officiels d'AffichageSamedi 2 Mars et Dimanche 3 Mars 2019:

PC du Rallye place d'Hautpoul 81600 GAILLAC de 8H00 à 21H00.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. VERGNES	1740
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. CABROL	14590
	N. ROBILLARD	6373
Directeur de Course	P. BATTE	28230
Directeurs de Course Adjoints	E. BONIFACE	131210
	L. TEILLARD	10182
Relations Concurrents	G.FOURNIER	131394
	M. BERTRAND-PUECH	113568
Responsables des Commissaires Techniques	A. FOURMENT	6222
Commissaires Techniques	A. FARNIERE	64948
	R. VANARA	114915
	J.P. ROQUES	178808
	A.MOMMAYOU	12924
	C. NATEWAJKO	43054
	M. CASSAGNADE stagiaire	256965

Directeurs de course délégués aux E.S	G FAYET J. ETIENNE	162390 17167
Directeur de Course Adjoint délégué aux E.S.	Y. CHOUIDEN	41554
Commissaire sportif au départ d'E.S.	G ANDRIEU	144925
Médecin Responsable	J BRISSAT	160417
Classement Informatique	N. BONNET	7422
Chargé de la vérification de la Publicité	E. LAURENS	133555
Relations Presse	O. JANIAUD R. MOLINIER	
Responsable des commissaires	P. LEGRIX O. DARBOIS	253713 201251
Voiture BBR D.C.	B. MARTY	136694
Voiture Sécurité	P. MARTY	9699
DC Voiture 000	J. ROMIGUIERE	26495
DC Voiture 00	P. VAUDOUR	228853
DC Voiture Damier	B. GALARD	4605

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 1er Rallye Régional Cœur des Vignobles compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2019, coefficient 2**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

### **1.3P. VERIFICATIONS**

#### **Avant le départ :**

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le :

● **Administratives** :Dimanche 24 Février 2019 et Samedi 2 Mars 2019 : **De 8H00 à 13H00** :Imprimerie RHODE avenue Charles de Gaulle à Gaillac. **Lors de ces vérifications ( en même temps que la remise du road book), les concurrents devront présenter les documents suivants :**

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours
- Photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissance, etc.)

● **Techniques** : Samedi 2 Mars 2019 : **De 14H15 à 19H15** : Vérifications Techniques : (Suivant horaire de convocation). Contrôle Technique DEKRA 64, avenue Charles de Gaulle à Gaillac

**Important : les équipages devront présenter à l'entrée des vérifications techniques auprès des relations concurrents les originaux de leur permis de conduire et licence**

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis en face Etablissement VIGNE, avenue Charles de Gaulle, 81600 GAILLAC. N 43.90792° E 1.91569°  
(Voir plan fourni avec la convocation).

#### **Contrôle final**

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :  
Garage PROGPAT 70, place Jean Moulin 81600 GAILLAC  
Taux Horaire de la Main d'Œuvre : 60 € TTC

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

**Eric LAURENS**  
**5 , impasse des Moussoulards**  
**81800 COUFFOULEUX**



**Port : 06.73.09.72.10**

**Email : [eric.laurens@rallyedescotesdutarn.fr](mailto:eric.laurens@rallyedescotesdutarn.fr)**

Clôture des engagements **lundi 18/02/2019** à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

### **3.1.10P – CONCURRENTS ADMIS**

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés maximum est fixé à 120. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

### **3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **220 €** avec publicité obligatoire
- **440 €** sans publicité obligatoire (x2)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement
- De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage
- De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

### **3.2P – LES EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS**

Conforme au règlement standard FFSA.

- Le départ sera donné dans l'ordre des N°, le plus petit partant en tête.
- L'attribution se fera dans l'ordre suivant:

- conducteurs prioritaires Rallye FFSA
- conducteurs prioritaires Rallye LIGUE REGIONALE OCCITANIE PYRENEES
- les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P – VOITURES ADMISES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.2P – PNEUMATIQUES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.3P – LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.4P – ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.

**TOUTE INFRACTION ENTRAÎNERA LA MISE HORS COURSE.**

**Des places numérotées seront attribuées** par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entraîner l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

#### **4.6.1. P – IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total :  $155 + 210 + 155 = 520$  mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

*L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.*

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P – DESCRIPTION**

Le 1er Rallye Régional Cœur des Vignobles présente un parcours de 114,550 Kms comportant 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,100 Km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book sera disponible à partir du Dimanche 24 Février 2019 à l'imprimerie RHODE avenue Charles de Gaulle 81600 GAILLAC

### **6.2P – RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**Le dimanche 24 Février et Samedi 02 Mars 2019**

**de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.**

#### **6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES**

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » et un **numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué en même temps que le ROAD- BOOK.

#### **6.2.2P – VOITURES DE RECONNAISSANCES**

Véhicules de série.

Pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road- book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avvertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissance pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

### **6.2.3P – EQUIPEMENT**

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissance. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

### **6.4P – CARNETS DE CONTROLE**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **6.5P – CIRCULATION**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1P – DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ des voitures sera donné de minute en minute, premier départ le Dimanche 03 Mars 2019 à 09h00 place d'Hautpoul à GAILLAC.

### **7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les chefs de poste porteront des chasubles orange Chef de poste

Les commissaires porteront des chasubles orange.

Les commissaires Radio porteront des chasubles jaunes.

### **7.3P – CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH)**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **7.4P – Contrôles de regroupement**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **7.5P – EPREUVES SPECIALES**

Conforme au règlement standard FFSA.  
Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

#### **Liste des épreuves spéciales**

#### **1<sup>ère</sup> ETAPE**

Place d'Hautpoul GAILLAC / Place d'Hautpoul GAILLAC  
(total des ES – 38,100 km) :

- ES 1-3-5: MAURIAC: **Imprimerie RHODE**      6,5 Kms x 3 = 19,5 Kms
- ES 2-4-6 : ARZAC : **SKODA TOULOUSE**      6,2 Kms x 3= 18,6 Kms

### **7.6P – PARC FERMÉ**

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

- **Pointage en avance autorisé au CH 6A**
- 

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH 6A, à la place d'Hautpoul à GAILLAC

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Aucune remise de prix ne sera faite après l'arrivée du rallye

**1er Rallye Régional Cœur des Vignobles**  
**ITINERAIRE ET HORAIRE DU DIMANCHE 3 MARS 2019**  
**ETAPE N° 1 GAILLAC/GAILLAC**

	CONTRÔLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		TEMPS Imparti	HORAIRE 1ère voiture	HORAIRE dernière voiture
			Partiel	Total			
SECTION 1	CH 0	GAILLAC sortie Parc fermé	0,000	0,000		09 H 00'	11 H 00'
	CH 0A	GAILLAC Entrée parc Assistance	5,000	5,000	10'	09 H 10'	11 H 10'
	CH 0B	GAILLAC Sortie parc Assistance	1,000	6,000	10'	09 H 20'	11 H 20'
	CH 1	Lagarrigue	3,000	9,000	10'	09 H 30'	11 H 30'
	<b>ES 1</b>	<b>MAURIAC- Imprimerie RHODE</b>	<b>0,100</b>	9,100	<b>03'</b>	<b>09 H 33'</b>	<b>11 H 33'</b>
	ES 1	Arrivée MAURIAC- Imprimerie RHODE	6,500	15,600			
	Point STOP	Granajouls	0,450	16,050			
	CH 2	Romanou	6,450	22,500	25'	09 H 58'	11 H 58'
	<b>ES 2</b>	<b>ARZAC- SKODA TOULOUSE</b>	<b>0,150</b>	22,650	<b>03'</b>	<b>10 H 01'</b>	<b>12 H 01'</b>
	ES 2	Arrivée ARZAC- SKODA TOULOUSE	6,200	28,850			
	Point STOP	Cap Blanc	0,300	29,150			
CH 2A	CAHUZAC entrée Parc de Regroupement	3,150	32,300	15'	10 H 16'	12 H 16'	
SECTION 2	CH 2B	CAHUZAC Sortie Parc de Regroupement	0,200	32,500	40'	10 H 56'	12 H 56'
	CH 2C	GAILLAC Entrée parc Assistance	8,300	40,800	15'	11 H 11'	13 H 11'
	CH 2D	GAILLAC Sortie parc Assistance	1,000	41,800	40'	11 H 51'	13 H 51'
	CH 3	Lagarrigue	3,000	44,800	10'	12 H 01'	14 H 01'
	<b>ES 3</b>	<b>MAURIAC- Imprimerie RHODE</b>	<b>0,100</b>	<b>44,900</b>	<b>03'</b>	<b>12 H 04'</b>	<b>14 H 04'</b>
	ES 3	Arrivée MAURIAC- Imprimerie RHODE	6,500	51,400			
	Point STOP	Granajouls	0,450	51,850			
	CH 4	Romanou	6,450	58,300	25'	12 H 29'	14 H 29'
	<b>ES 4</b>	<b>ARZAC- SKODA TOULOUSE</b>	<b>0,150</b>	<b>58,450</b>	<b>03'</b>	<b>12 H 32'</b>	<b>14 H 32'</b>
	ES 4	Arrivée ARZAC- SKODA TOULOUSE	6,200	64,650			
	Point STOP	Cap Blanc	0,300	64,950			
CH 4A	CAHUZAC entrée Parc de Regroupement	3,150	68,100	15'	12 H 47'	14 H 47'	
SECTION 3	CH 4B	CAHUZAC Sortie Parc de Regroupement	0,200	68,300	40'	13 H 27'	15 H 27'
	CH 4C	GAILLAC Entrée parc Assistance	8,300	76,600	15'	13 H 42'	15 H 42'
	CH 4D	GAILLAC Sortie parc Assistance	1,000	77,600	40'	14 H 22'	16 H 22'
	CH 5	Lagarrigue	3,000	80,600	10'	14 H 32'	16 H 32'
	<b>ES 5</b>	<b>MAURIAC- Imprimerie RHODE</b>	<b>0,100</b>	<b>80,700</b>	<b>03'</b>	<b>14 H 35'</b>	<b>16 H 35'</b>
	ES 5	Arrivée MAURIAC- Imprimerie RHODE	6,500	87,200			
	Point STOP	Granajouls	0,450	87,650			
	CH 6	Romanou	6,450	94,100	25'	15 H 00'	17 H 00'
	<b>ES 6</b>	<b>ARZAC- SKODA TOULOUSE</b>	<b>0,150</b>	<b>94,250</b>	<b>03'</b>	<b>15 H 03'</b>	<b>17 H 03'</b>
	ES 6	Arrivée ARZAC- SKODA TOULOUSE	6,200	100,450			
	Point STOP	Cap Blanc	0,300	100,750			
CH 6A	GAILLAC entrée Parc final	14,800	115,550	35'	15 H 38'	17 H 38'	